# AMIANTE OPÉRATEUR SOUS SECTION 4

CONSTRUCTION

## FORMATION AMIANTE OPÉRATEUR SOUS SECTION 4

SATISFAIRE SON OBLIGATION LÉGALE FACE AU RISQUE AMIANTE.

**RÉFÉRENCE : PS02012** ★★★★☆ **4.5/5** **VERSION 1 (MÀJ : 18.04.2025)**

1. Définition des besoins
2. Évaluation des connaissances
3. Formation
4. Test et validation des acquis

## À la recherche d'une formation Amiante Opérateur sous section 4 pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.
Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Amiante Opérateur sous section 4** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.
Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.
Vous souhaitez organiser votre formation **Amiante Opérateur sous section 4** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.
Participez à la formation **Amiante Opérateur sous section 4** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

## Public

Opérateurs.

## Prérequis

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

## Objectifs du stage

La formation **Amiante Opérateur sous section 4** a pour objectif de :

- Travailler en sécurité en préservant sa santé

## Durée

2 jours.

## Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.
Analyse de cas concrets et d'exposés.
Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire....).

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.
Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :
Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

**Parler à un conseiller formation**

**01.47.23.79.72**

# CONTENU DU PROGRAMME

La certification **"Amiante Opérateur sous section 4"** concerne les travaux d'encapsulage ou de retrait d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant (situations visées à la sous-section 3 de la section consacrée au risque amiante dans le Code du travail). Elle vise à certifier les compétences des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en oeuvre le plan de retrait, de démolition ou d'encapsulage, ou le mode opératoire.

La formation **Amiante Opérateur sous section 4** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les objectifs majeurs à savoir :

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

## PROGRAMME DE FORMATION

### QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

- Le minéral et ses propriétés
- Historique de l'utilisation de l'amiante
- L'interdiction de l'amiante
- Les effets sur la sante
- Les mesures et seuils d'empoussièrement

### DISTINGUER L'AMIANTE

- Les produits susceptibles d'être amiantes
- Les sections du cade du travail et leurs évolution
- Le friable et le non-friable
- Les zones et terrains amentifères

### L'OBLIGATION D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS

- Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé

### LE REPÉRAGE DE L'AMIANTE

- Les obligations des propriétaires d'immeubles
- Les obligations des armateurs de navires
- Le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....)

### LES MOYENS ET PRATIQUES DE LA PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- Installation du chantier, signalisation , information ,organisation sps
- La zone de vie et de décontamination
- Le confinement, les sas et la circulation d'air
- Deprimogenes et aspirateur a filtration absolue
- Les bonnes pratiques dans zone de travail et les interdictions
- Le rabattage et la travail a l'humide
- Les epi (équipements de protection individuelle)
- La décontamination et l'hygiène
- L'entretien et le suivi des matériaux

### LES CONDUITES À TENIR ET LA COMMUNICATION AVEC L'ENCADREMENT

- Le bon ordre pour l'organisation
- Suivre le phasege du chantier
- Le droit de retrait
- Suivre les consignes et informer l'encadrement

### LES DÉCHETS AMIANTES

- Le conditionnement des déchets
- L'étiquetage des déchets et l'enregistrement

- Le bordereau du suivi des déchets
- Le conditionnement des déchets
- L'entreposage provisoire

### AMIANTE SOUS-SECTION 4

- Le travail en hauteur et les risques de chutes
- Les risques d'ensevelissement
- Les risques électriques
- Le bruit
- Les bonnes postures et les autres risques tms
- Les autres risques cmr
- Les produits de substitution à l'amiante

### FIN DE FORMATION

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

## Votre formateur Amiante Opérateur sous section 4

### Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

## Comment financer la formation Amiante Opérateur sous section 4 ?

### OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

**Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :**

- opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- afdas pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

## Formation Amiante Opérateur sous section 4 dans vos locaux ou en ligne

### Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

## Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

Voir un échantillon de quelques clients

**Nos formations** sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

**Formation** Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

## Les avantages du présentiel :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit

## Les avantages du distanciel :

**Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir :** poste informatique équipé, connexion internet fibre,

dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- meilleure relationnel avec le formateur.
- meilleure assiduité.
- temps de formation concentré sur une période donnée.
- possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

webcam, micro et casque audio.
Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- possibilité d'espacer les séances.
- nombre de participants plus limité.
- réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.

STAGE UP
Booster De Compétences

Centre de formation STAGE'UP
Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS
Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS
Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45
email : contact@stageup.fr
01 47 23 79 72